

## ASSEMBLEE GENERALE 2018 Procès-verbal

L'an deux mille dix-huit, le samedi dix-neuf mai, les membres de l'Association Française du Syndrome d'Angelman - AFSA se sont réunis à 17h sur convocation du Conseil d'Administration au Centre international de séjour de Lyon (CISL), 103 Boulevard des Etats-Unis, Lyon 8°.

L'assemblée est présidée par Lara HERMANN, en sa qualité de Présidente de l'association.

La Présidente constate que...42...membres sont présents, 19...sont représentés et ..... ont votés par correspondance ; le nombre total de voix est ainsi de 80  
La Présidente déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, tous les membres présents, représentés ou ayant voté par correspondance étant en règle de leur adhésion.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- 1) Approbation de l'ordre du jour et ajout des questions diverses
- 2) Présentation et vote des Rapports d'activités 2016 et 2017
- 3) Présentation et vote des Rapports financiers 2016 et 2017
- 4) Vote de l'affectation des résultats 2016 et 2017
- 5) Accord de délégation en gestion des comptes en banque de l'association au Président ou à la Présidente et au Trésorier ou à la Trésorière
- 6) Accord pour investissement d'une partie de la réserve financière en SCPI
- 7) Validation du Règlement Intérieur voté par le Conseil d'Administration le 20/01/2018
- 8) Présentation des candidat.e.s au Conseil d'Administration 2018-2020
- 9) Élection des membres au Conseil d'Administration
- 10) Questions diverses

Après avoir constaté que le présent Ordre du Jour est approuvé à la majorité, la Présidente prend note des éventuelles questions diverses et présente les 3 scrutateurs, qui aideront dans les opérations de vote :

- Faustine Bourgoïn, salariée de l'association
- Nicole Pommet, membre
- Frédéric Maufroi, membre

Elle donne ensuite lecture du rapport d'activités 2017 et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente, ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport d'activités 2016 de l'association, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Votes pour :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est votée à .....l'unanimité.....des votants présents et représentés.

## DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport d'activités 2017 de l'association, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Votes pour :

Votes contre :

Abstentions :

Cette résolution est votée à *l'unanimité*.....des votants présents et représentés.

## TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2016, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du bilan de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale approuve ledit bilan tel qu'il lui a été présenté.

Votes pour :

Votes contre :

Abstentions :

Cette résolution est votée à *l'unanimité*.....des votants présents et représentés.

## QUATRIÈME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2017, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du bilan de l'exercice 2017, l'Assemblée Générale approuve ledit bilan tel qu'il lui a été présenté.

Votes pour :

Votes contre :

Abstentions :

Cette résolution est votée à *l'unanimité*.....des votants présents et représentés.

## CINQUIÈME RESOLUTION

Après présentation des affectations des excédents des comptes de résultats des bilans financiers de l'association pour les exercices 2016 et 2017, l'Assemblée Générale approuve les affectations telle qu'elles lui ont été présentées.

Votes pour :

Votes contre :

Abstentions :

Cette résolution est votée à *l'unanimité*.....des votants présents et représentés.

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée désigne le/la Président.e et le/la Trésorier.ère comme personnes habilitées à gérer les comptes en banque de l'Association à dater du jour de l'Assemblée générale.

Votes pour :  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Cette résolution est votée à *l'unanimité*.....des votants présents et représentés.

#### SEPTIÈME RESOLUTION

Après présentation du projet d'investissement d'une partie de la réserve financière de l'AFSA en SCPI, l'Assemblée Générale approuve ce placement tel qu'il lui a été présenté.

Votes pour :  
Votes contre : 0  
Abstentions : 3  
Cette résolution est votée à *la majorité*.....des votants présents et représentés.

#### HUITIÈME RESOLUTION

Après présentation du Règlement Intérieur modifié voté par le Conseil d'Administration le 20/01/2018, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Votes pour :  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Cette résolution est votée à *l'unanimité*.....des votants présents et représentés.

#### NEUVIÈME RESOLUTION

Après rappel que 20 sièges maximum sont à pouvoir, la Présidente présente la liste des candidats au Conseil d'Administration pour la période 2018-2020 :

- Magali BARTHÈRE (renouvellement)
- Sophie BREGEON D'EAUBONNE (renouvellement)
- Didier BUGGIA (nouvelle candidature)
- Emmanuelle FONTENAIST (nouvelle candidature)
- Claudine HERMANN (renouvellement)
- Lara HERMANN (renouvellement)
- Denise LAPORTE (renouvellement)
- Oriane LEHE (nouvelle candidature)
- Ghislaine LUKAC (nouvelle candidature)
- Sophie-Dorothee MONTAGUTELLI (renouvellement)
- Aïcha OUACHEK (renouvellement)
- Élodie PILLOT (nouvelle candidature)
- Delphine PION (renouvellement)
- Virginie RAYMOND (renouvellement)
- Christel VESSELA (nouvelle candidature)
- Gérard VIENS (renouvellement)
- Nicolas VIENS (renouvellement)
- Annabelle WAYAFFE (renouvellement)

Il est procédé à l'approbation de la liste des candidats administrateurs à mains levées.

Votes pour :

Votes contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est votée à *la majorité* .....des votants présents et représentés.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, les éventuelles questions diverses proposées par les membres en ouverture de séance sont abordées :

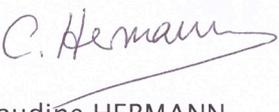
Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à *18<sup>h</sup>55*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et la Secrétaire Générale sortantes.

Date et heure : *19 mai 2018, 18<sup>h</sup>55, à Lyon*



Lara HERMANN,  
Présidente



Claudine HERMANN,  
Secrétaire Générale

Pièces jointes au présent procès-verbal : tableaux de comptabilisation des votes.